

Syndicat National de l'E.P.S. S.N.E.P. Orléans Tours N° ISSN : 1166 7036 N° CPPAP : 0921 S 05587 Imprimerie Leloup, Villemandeur 45	trimestriel Prix au numéro : 0,5 euros	Directeur de Publication : Christian GUERIN 33 rue de Verdun 28150 Les Villages voisins s3-orleans@snepfusu.net
---	--	--

Déposé le 16/05/2024

**Samedi 25 mai**  
**Manifestations unitaires**  
Contre le « choc des savoirs »  
Pour le choc des moyens et des salaires  
pour l'École publique.

CHALETTE PPDC

**P4**  
LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE



**Retardataires, il est toujours temps de vous syndiquer pour la valorisation collective de l'EPS, de l'école publique, des services publics et des personnels**

## « Me syndiquer ? Oui, bien sûr ... au SNEP-FSU ? Évidemment, je dirais même, avec plaisir ! »

### Comment ça, « oui, bien sûr » ?

Parce que nous ne devrions même pas nous poser la question !

Nous vivons heureusement dans une **démocratie** dont le mode d'organisation sociale repose sur deux éléments fondamentaux :

- **un gouvernement** élu par le peuple qui lui donne ainsi le **pouvoir** pour organiser la vie du pays, via les 3 fonctions publiques notamment, avec le triptyque Éducation/Santé/Sécurité,
- **un contre-pouvoir**, corollaire garantissant le juste fonctionnement de cette gestion pour l'ensemble de la population dans lequel on retrouve les garants de la liberté d'information (importance de la liberté de la presse), les garants politiques (pluralité des partis politiques) et aussi les garants des droits des travailleur-ses, les **syndicats**.

Pour que vive la démocratie, pouvoir et contre-pouvoir sont nécessaires et indispensables. Aller voter est incontournable, nous le savons toutes et tous, mais nous voyons bien que se syndiquer l'est tout autant !

Même si les attaques menées par le gouvernement depuis 2017 contre le paritarisme sont sans précédent en France, ouvrant la porte à une gestion unilatérale par le rectorat, sans le contrôle des informations par les syndicats, il ne faut pas minorer l'importance des syndicats qui nous représentent tout au long de l'année. Ils continuent d'intervenir dans différentes instances (commissions paritaires, conseil social d'administration académique et départemental, formations spécialisées), de demander des moyens matériels et humains, de défendre nos conditions de travail, de proposer des amendements sur les modalités de promotions et de mutations visant à garantir un traitement juste et équitable de chaque collègue, de faire des propositions pour valoriser les métiers.

### « Au SNEP-FSU, évidemment » ?

Et bien oui, le SNEP-FSU demeure le seul syndicat dédié aux professionnel-les de l'EPS, discipline singulière, défendue ardemment par les professeur-es d'EPS, que ce soit dans le cadre « corpo », en faisant respecter les droits à des conditions de travail décentes, via les stages Santé et Sécurité au travail ou équipements par exemple, ou en portant la parole des collègues dans les différentes instances.

Mais aussi dans le champ disciplinaire, avec une recherche pédagogique spécifique (parutions de la revue Centre EPS et Société), et des stages « péda » ouverts à toute la profession. Le SNEP-FSU fait des propositions en permanence pour la valorisation et le développement de l'EPS et du sport scolaire.

Alors, oui, *évidemment*, c'est au SNEP-FSU que l'on connaît le mieux l'EPS...

### « Avec plaisir » ?

Toujours ! Chaque réunion, chaque initiative revendicative, chaque journée de stage organisées par le SNEP-FSU sont l'occasion de riches échanges avec les collègues et de communication d'informations importantes qui éclairent le métier.

**Alors, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait : direction la dernière page de ce bulletin ou le site internet du SNEP-FSU pour se syndiquer, même maintenant !**



**Béa  
Bardin**

## **Le 25 mai, toutes et tous contre « le choc des savoirs » et pour une autre politique éducative!**

Depuis le mois de janvier, les personnels, à l'appel du SNEP avec la FSU et d'autres organisations syndicales, sont mobilisés contre le «Choc des savoirs».

**Cet ensemble de mesures, du premier degré au second degré, dessine les contours d'un modèle d'École passéiste et conservateur.** Il vise à généraliser le tri des élèves dès le plus jeune âge, notamment par les groupes de niveaux, mais aussi en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP et en faisant du DNB une barrière à l'entrée au lycée.

Ces mesures vont désorganiser nombre d'enseignements par la mise en place de barrettes dans un contexte de dégradation des conditions de travail. L'EPS et le sport scolaire vont se trouver en concurrence sur certains créneaux avec d'autres disciplines et pour des questions de disponibilités d'installations sportives devront probablement modifier leur programmation. De plus, en supprimant des postes (14 en EPS dans l'académie dont 8 collègues en mesure de carte scolaire), en refusant de donner les moyens nécessaires pour fonctionner, en refusant les revalorisations indiciaires pour les personnels et en annonçant près de 700 millions d'euros de coupes budgétaires, le gouvernement fait le choix de l'austérité. Nous portons une toute autre ambition pour la jeunesse !

Nous avons mené avec force et détermination la bataille des idées sur les groupes de niveaux, rassemblant une grande partie de la profession et des parents. Mais c'est bien tout le « Choc des savoirs » qui est dangereux pour les élèves, les personnels et l'avenir de l'École publique. C'est bien le sens et les

missions du service public et particulièrement la lutte contre la ségrégation sociale et scolaire qui sont percutés et remis en cause.

Nos organisations continuent d'exiger l'abandon de l'ensemble des mesures « Choc des savoirs » et affirment qu'elles ne trieront pas les élèves à la rentrée. Elles exigent aussi un investissement massif (moyens et salaires des personnels) pour l'École publique et la réussite de tous les élèves.

**Elles proposent un plan d'action pour tout le troisième trimestre afin de poursuivre et amplifier la mobilisation** (soutien à toutes les initiatives, mobilisations locales et actions en cours, organisation de réunions publiques avec les parents d'élèves, poursuite de la campagne de signatures de la pétition intersyndicale sur le "choc des savoirs", vœux en CA contre le choc des savoirs et présentation de propositions d'organisations pédagogiques qui permettent de ne pas trier les élèves) avec en point d'orgue **une journée nationale d'action avec des manifestations en région et à Paris (1) « contre le Choc des savoirs, pour le choc des moyens et des salaires pour l'École publique » le samedi 25 mai.**

1 - Au moment où nous éditons cet article nous ne connaissons pas encore les modalités précises pour les départements de notre académie (manif locale ? Régionale ? Participation à la manif parisienne? ) Consultez les infos de vos FSU départementales.

**A noter le caractère unitaire rarement atteint de l'appel au 25 mai : FSU, UNSA, SGEN-CFDT, CGT éduc'action, SUD éducation, Fncf fp-FO, FCPE, FIDL, MNL, USL**

### **Images de l'initiative « flammes de l'EPS » en février 2024 dans notre acad.**



## Dispositif 2h de sport en collège : un premier bilan académique

Béa  
Bardin

Mis en place de manière expérimentale à la rentrée 2023, ce dispositif destiné à valoriser l'EPS chez les jeunes, notamment en mettant en activité des élèves éloignés de la pratique sportive (ni à l'AS ni en club), devait être déployé dans chaque département à la rentrée 2024. C'est ainsi que 22 collèges de l'académie (4 dans le 18, 1 dans le 28, 3 dans le 36, 7 dans le 37, 3 dans le 41 et 4 dans le 45) se sont portés volontaires pour mettre en place ce dispositif, sans que, dans la plupart des cas, les collègues d'EPS n'aient été informés, ni consultés. Comme bon nombre d'expérimentations, aucune évaluation qualitative n'a été faite, ni partagée au niveau national comme académique.

C'est pourquoi, le SNEP-FSU a contacté les 22 établissements concernés. Sur les 17 retours, 5 collèges n'ont pas mis en place ce dispositif, par manque d'installations ou d'intervenants. Mis à part un établissement, toutes les activités sont encadrées par des animateurs de club sans aucune condition requise de diplôme. Multiples (handball, gymnastique, tennis de table, escrime, natation, badminton, tennis...), leur choix est souvent lié aux disponibilités des clubs locaux. Le nombre d'élèves fluctue de 4 à 64 élèves avec une moyenne de 18 élèves concernés et une présence effective aléatoire, la pratique étant facultative. Les créneaux horaires sont également très différents (de 1h à 2h, 1 à 2 fois par semaine, du lundi au vendredi, le

matin de 8h à 9h, sur la pause méridienne, en début d'après-midi, l'après-midi et en fin d'après-midi, jusqu'à 19h pour certains) et ont été placés en fonction de la disponibilité des installations sportives et des intervenants. Concernant les pratiquants, la aussi, on constate une très grande disparité : public plutôt féminin, avec des élèves d'ULIS intégrés, plutôt éloigné de la pratique sportive, plutôt sportif (AS ou club).

Si ce dispositif permet à certains élèves de pratiquer une ou plusieurs APS, il n'en reste pas moins qu'il est source d'inégalités importantes (puisqu'il ne concerne que quelques collèges par département et qu'une vingtaine d'élèves sur la base du volontariat par collège), de mise en concurrence avec l'association sportive (pour les créneaux sur la pause méridienne notamment) et de l'EPS.

L'EPS, discipline obligatoire de la maternelle au lycée, concerne l'ensemble des élèves scolarisés. C'est le premier et seul lieu de pratique physique obligatoire pour tous les enfants de 3 ans à 18 ans. C'est pourquoi, le SNEP-FSU revendique 4h d'EPS pour tous les niveaux de classe, de lever les freins telle que l'organisation de cours le mercredi après-midi et de développer encore plus le sport scolaire.

## UNSS 2024 : résultats élections et perspectives

L'année 2023-2024 était une année électorale pour les représentants des associations sportives aux conseils départementaux et régionaux UNSS.

Ont été élu.es au niveau régional comme titulaires : Boissé Gil 41, Limoge Élise 36, Favre Yohann 18, Joyeux Julien 45 et comme suppléant.es : Fleury Mathilde 45, Jan Cécile 28, Bréjaud Jean Baptiste 36, Paradol Arnaud 41. A noter que l'académie sera représentée au niveau National par Gil Boissé, réélu pour siéger à l'assemblée générale.

Concernant ces instances, elles se réunissent statutairement deux fois par an pour aborder tous les sujets qui se rapportent aux finances, aux transports, aux projets, et à toute l'activité de l'UNSS de notre académie.

Tous les 4 ans, les années olympiques, les élections permettent de renouveler les élu.es des instances, mais pas seulement, le PNDSS (Plan National de Développement du Sport Scolaire) est retravaillé à l'échelon National. Il doit ensuite être décliné dans toutes les académies puis dans tous les départements.

Le jeudi 16 mai, Ludovic Fajoux, directeur régional et Mathias Gilet, son adjoint, ont convié les élu.es des AS à une réunion de travail, ayant précisément pour objet le PRDSS. Il s'agira de réfléchir et définir pour les 4 prochaines années les grands axes de travail de notre politique sportive scolaire.



leur contribution à ce projet en tant qu'animateurs et animatrices d'AS.

N'hésitez pas à solliciter vos élu.es départementaux et/ou académiques pour tous les sujets qui vous préoccupent, nous relayerons vos questionnements.

Concernant le 37 qui n'a officiellement pas d'élu.es (invalidation de scrutin), il sera quand même représenté par les élu.es académiques et intégré à toutes les instances.

Vous connaissez l'acronyme A.I.R (Accessibilité - Innovation - Responsabilité), le nouveau plan s'enrichira de 2 nouvelles lettres F (faisabilité) et E (enjeux éducatifs) pour former le nouvel acronyme F.A.I.R.E.

Vos élu.es participent donc pleinement aux échanges avec la direction régionale et apporteront ainsi

Gil  
Boissé

**Béa  
Bardin****Cathy  
Tessier**

La classe exceptionnelle est un débouché de carrière après la hors classe permettant l'accès à la hors échelle lettre A (HEA) pour les professeur.es d'EPS et à la hors échelle lettre B (HEB) pour les agrégé.es. Les nouvelles modalités d'accès à la Classe Exceptionnelle sont parues au BO Spécial 3 du 7 décembre 2023.

Les conditions requises s'apprécient au 31 août 2024 pour une nomination au 1er septembre 2024. Toutes les professeur.es d'EPS, en position d'activité, de détachement ou mis à disposition d'un organisme ou d'une autre administration ainsi qu'en congé parental et dans certaines positions de disponibilité sont promouvables à partir du 5<sup>e</sup> échelon de la hors classe. Pour les agrégé.es, la promouvabilité se fera à partir du 4<sup>ème</sup> échelon de la hors-classe. **Il n'y a plus nécessité de candidater, l'intégration dans la liste se fait de manière automatique.**

Le SNEP-FSU avec la FSU a obtenu qu'il soit mis fin au système de contingent et que les promotions s'organisent avec un ratio. Système qui nous permet de nous assurer des promotions chaque année contrairement au contingent. Nous avons également obtenu, pour les professeur.es d'EPS, **l'intégration de la hors échelle lettre A** (échelon spécial), dans le déroulement de la grille indiciaire. L'avancement est automatique et à rythme unique pour toutes et tous.

Il n'y a plus de barème pour cette opération. Le départage se fera tout d'abord via les avis des chef.fes d'établissement et des IA-IPR qui ont la possibilité d'attribuer 3 niveaux d'avis : **Très favorable, Favo-**

**nable, Défavorable.** Dans les trois groupes d'avis ainsi créés (2TF, 1TF/1F, 2F), les départages se feront en fonction de : **l'ancienneté dans le corps, l'ancienneté dans le grade, l'échelon, puis l'ancienneté dans l'échelon.**

Les promotions seront alors attribuées en partant du premier groupe d'avis, dans l'ordre des critères de départage et ainsi de suite jusqu'à épuisement du contingent. Les recteurs, rectrices devront être vigilants à l'équilibre supérieur/second degré et devront faire respecter la proportion hommes/femmes des promouvables.

**Conformément à la loi de transformation de la fonction publique, l'avis de la CAP n'est plus requis pour examiner les promotions à la classe exceptionnelle. Les commissaires paritaires ne sont plus destinataires des documents préparatoires et ne peuvent donc plus vérifier et faire corriger des erreurs. L'administration est dorénavant seule pour décider des promotions à la classe exceptionnelle. Il est nécessaire de demander des comptes à l'administration sur vos avis, votre classement, les critères du dernier promu.**

Le choix du ministère en survalorisant l'avis des CE et IPR laisse une grande part au « mérite » et va à l'encontre de notre demande d'une déconnexion de la carrière et de l'évaluation. Le SNEP-FSU agit et continuera d'agir pour ouvrir ce débouché de carrière afin que les promotions permettent à toutes et tous d'accéder à la classe exceptionnelle.

### **Notre camarade Fred MORALDO nous a quittés.**

Retraité depuis 2017, ayant accompli la plus grande partie de sa carrière au Lycée Palissy de GIEN (45), ses obsèques ont eu lieu à Gien le 11 avril dernier. Ses camarades des années de formation (P1 Châteauroux (1975/1976), de l'UEREPS de Clermont (1976/1977), ses anciens élèves et collègues de Palissy, ses collègues du secteur de Gien, son fils ont livré de très émouvants témoignages de l'engagement, des passions de celui qui pour tout le monde était FRED.

Passionné d'escalade, il fut l'un des précurseurs de l'introduction de cette activité en milieu scolaire en implantant dans son Lycée un des premiers murs d'escalade, en initiant de nombreux collègues, les aidant à aménager leur propre mur. Il exerça également

un mandat de commissaire paritaire académique agrégé au titre du SNEP-FSU.

Il mena son dernier combat contre la maladie de Charcot survenue en 2019, se battant sans relâche pour le droit à mourir dans la dignité, fustigeant les hypocrisies, les lobbies religieux, politiques visant à retarder la promulgation d'une loi répondant vraiment aux aspirations de toutes celles et ceux qui atteints d'une maladie incurable, ne veulent pas qu'on prolonge artificiellement leur vie, au-delà de ce qui est supportable.

A Christine, son épouse, Delphine et Maxime leurs enfants, le SNEP-FSU présente ses condoléances attristées. FRED était notre camarade, notre ami, il restera dans nos mémoires comme un « grand Monsieur ».

**Rafa Raigon**

## Enquête équipements en lycées

Le SNEP-FSU Orléans Tours envisage de demander une audience au Conseil Régional afin d'aborder le sujet des infrastructures sportives des lycées de la région.

En janvier, le SNEP a lancé une enquête auprès des collègues des lycées. Cette enquête vise à établir un état des lieux relatif à la présence et la qualité des équipements sportifs nécessaires pour mettre en application les programmes d'EPS, ainsi qu'à la durée des déplacements pour s'y rendre.

Les infrastructures sportives doivent être suffisantes, adaptées et à proximité pour garantir une EPS de qualité pour l'ensemble de nos élèves or ceci n'est pas toujours le cas.

Le SNEP FSU revendique la construction/rénovation de 200 piscines et gymnases écoresponsables par an, avec 50 % de financement de l'État, comme première étape d'un plan pluriannuel de 5 ans.

A ce jour, 27 établissements de l'académie ont répondu à cette enquête. Nous tenons à remercier les collègues pour le temps consacré.

Nous comptons sur la collaboration des collègues d'EPS n'ayant pas encore rempli cette enquête pour leurs futures réponses afin d'établir un état des lieux le plus exhaustif possible pour défendre nos conditions d'exercice.

**Pour remplir l'enquête flashez le QR CODE ci - contre (le temps de réponse est d'environ 5 minutes)**



## Opération vérité

Le SNEP-FSU revendique un réel héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 car le premier lieu de pratique physique, sportive et artistique, c'est l'école. L'opération vérité, initiée par le SNEP-FSU, fait un état des lieux des besoins sur le terrain.

En effet, les conditions d'exercice du métier sont liées directement à un service public d'éducation de qualité.

N'hésitez pas à témoigner et à partager vos conditions de travail déplorables (équipements sportifs vétustes, éloignés ou inexistant, 3 collègues dans le même gymnase, ...).

Vous pouvez envoyer des photos et/ou communiqué de presse et/ou descriptif des conditions de travail à : [operationverite@snepfsu.net](mailto:operationverite@snepfsu.net).

## Un Projet en AS de collège REP

L'A.S. du collège Paul Eluard de Chalette (45) se lance dans un projet ambitieux et solidaire : parcourir les sites olympiques à Paris en juin prochain et assister à des épreuves des Jeux Paralympiques. Ce projet, baptisé "sport santé solidarité", répond à plusieurs besoins : créer de nouvelles activités, lutter contre la sédentarité croissante des élèves, les sensibiliser à un mode de vie éco-responsable, favoriser la réparation plutôt que l'achat, et assurer des déplacements sécurisés.

Environ quarante élèves se sont engagés dans cette initiative. Avant le départ pour la capitale, il faut réparer suffisamment de vélos pour tous les participants, en utilisant un nouvel atelier de l'AS. Les élèves ont organisé une collecte de pièces d'occasion et neuves dans une grande enseigne pour entamer les réparations. Des tests de matériel et des entraînements sont prévus, notamment en participant à l'étape de la "Bonne Échappée by La vie...en rose" entre Orléans et Montargis le 28 mai.

Ce défi sportif vise à sensibiliser les adolescents aux risques de la sédentarité et à les inciter à adopter un mode de vie actif. L'objectif ultime est de rejoindre Paris en trois étapes en juin. Cette initiative permettra de montrer aux élèves de l'établissement REP que l'ambition et l'entraînement peuvent les aider à relever de grands défis et à apprendre ensemble.

Du 17 au 19 juin, les participants se rendront ensemble à Paris, et les cyclistes seront récompensés en obtenant des billets pour assister aux Jeux Olympiques en septembre. Une belle aventure solidaire qui renforce le lien entre les élèves et promeut des valeurs de solidarité et d'effort collectif.

**Julien Joyeux**

**LE SNEP-FSU ORLÉANS-TOURS**



**A REJOINT INSTAGRAM**



**REJOIGNEZ-NOUS À VOTRE TOUR**

**ABONNEZ-VOUS**

**N'hésitez pas à utiliser ces outils**

**Le site du SNEP Orléans Tours**

**<http://snepfsu-orleans.net/wp/>**

**Contacts, actualités, infos corporatives, stages syndicaux à venir, liens avec le site national, etc.**

# Notre collègue Maurice Chatelet, centenaire, portera la flamme olympique à Orléans!

Notre collègue Maurice Chatelet, qui a 100 ans, portera la flamme olympique lors de son passage à Orléans. Serge Chabrol, ancien SG du SNEP-FSU, a rencontré ce centenaire alerte, affable, souriant et doté d'une impressionnante mémoire.



**Maurice, tu as donc été sollicité pour porter la flamme olympique ?**

Oui et au début je disais « la flamme c'est pour les jeunes sportifs, pas pour un vieux avec sa canne ». Puis j'ai accepté car je considère que c'est une reconnaissance de mon engagement et de celui de la profession pour l'EPS, le sport scolaire et le sport civil où j'ai milité jusqu'en 2001.

**Comment es-tu devenu professeur d'EPS ?**

Ce n'était pas mon choix de départ puisque je m'étais engagé, après mon bac en 1942, dans des études d'ingénieur hydraulique à Grenoble. Mais l'occupation de la zone libre, m'a contraint à arrêter. En mars 43 je décidais de devenir prof d'EPS, cela alors que dans ma famille d'artisans et de cultivateurs, les fonctionnaires n'étaient pas très bien vus. J'étais « le vilain petit canard dans une couvée de poulets ».

J'ai fait des études en pointillé car j'ai dû faire les chantiers de jeunesse<sup>(1)</sup>, puis je suis rentré en clandestinité en devenant réfractaire au STO<sup>(2)</sup> en nov 43. En 44 j'ai repris mes études pour préparer le concours d'entrée à l'ENSEP mais en mars 45 j'ai dû faire mon service militaire ! Le gouvernement décidant que les sursitaires pouvaient reprendre leurs études, j'entrais à l'ENSEP en oct 45 et fus reçu prof en juillet 47.

**Tu as été nommé tout de suite dans le Loiret ?**

Oui, au lycée Pothier d'Orléans où j'ai enseigné pendant une vingtaine d'années avant de devenir pendant deux ans DD ASSU<sup>(3)</sup> puis DR ASSU puis UNSS jusqu'à ma retraite en 1984.

**Tu as donc connu les 5h d'EPS en lycée.**

Bien sûr et de plus, situation exceptionnelle pour l'époque, le lycée Pothier était un des rares établissements à posséder deux installations, mais éloignées.

Pour la natation, les cours avaient lieu dans la Loire, où une baignade était aménagée entre deux péniches, reliées entre elles par des solives en bois !

**Tu sais que maintenant l'horaires de l'EPS obligatoire en lycée est à 2h, 3h en collège sauf en 6<sup>ème</sup> où c'est 4h ?**

Oui, c'est insuffisant, mais il n'y a pas eu des progrès cette année ?

**Tu veux parler de l'opération « 2h de sport » (je lui explique en quoi cela consiste)**

Ce n'est effectivement pas satisfaisant. L'EPS doit être enseignée à tous les jeunes et par des professeurs d'EPS avec un nombre d'heures suffisant.

**En plus de ton métier de professeur, tu as milité dans le mouvement associatif ?**

J'ai dirigé, l'été, de 56 à 64 un camp familial de l'UFOVAL au CREPS de Boulouris.

Au plan sportif, J'avais fait de la gymnastique lorsque j'étais jeune à St Amand Montrond dans le Cher ainsi que du basket. Avec d'autres profs d'EPS on a lancé le Hand ball sur Orléans. Je me suis engagé dans la fédération de Gymnastique lorsque mes enfants ont pratiqué et j'ai été secrétaire, trésorier puis président du club SMO. J'ai aussi été membre du comité directeur fédéral et président du CROSF. A ce titre j'ai siégé pendant 11 ans au CESR où j'ai notamment agi pour que les installations sportives puissent être utilisées aussi bien par les scolaires que par les clubs civils. L'an passé, à 99 ans, j'ai été nommé ambassadeur aux internationaux Gym de France à Bercy !

Une de mes déceptions est d'avoir appris les affaires de harcèlement d'entraîneurs à l'égard de jeunes gymnastes !

**J'ai retrouvé un compte rendu d'une réunion du SNEP Loiret de 1969 où tu intervenais sur les relations entre le sport scolaire et le sport extra-scolaire.**

J'étais effectivement au SNEP pendant ma carrière. L'engagement militant est important, que ce soit pour l'EPS, le sport scolaire, ou dans le monde associatif.

**C'est quoi ton secret pour bien vieillir ?**

J'ai toujours travaillé physiquement et intellectuellement, ça conserve. J'ai mangé et bu sans excès et je suis toujours allé travailler en vélo. J'essaie de prendre les escaliers plutôt que l'ascenseur et je fais régulièrement de la gym d'entretien !

1- Service civil obligatoire sous Pétain

2- Service du Travail Obligatoire : les jeunes devaient partir travailler en Allemagne

3- Association du sport scolaire et universitaire

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : **Aurélié DELSARD, 17 rue des chênes, 18340 Plaimpied Givaudins**

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>		
	Nom	Code établissement				
	Nom de naissance	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
Téléphone portable	Prof Sport stagiaire	Prof EPS stagiaire	Agrégé stagiaire			
	Disponibilité		Congès (parental...)			

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins (nationaux, académiques et nationaux) du SNEP-FSU, des hors séries « Contrepied », des bulletins FSU « POUR », courriers divers, ...</b>	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b>
	<p>Pour les nouvelles adhérentes et nouveaux adhérents, les publications et courriers sont envoyés, par défaut par courrier à l'adresse personnelle. Pour les recevoir en version numérique ou en version papier à l'adresse de l'établissement, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsfu.fr/espace-membre/">https://www.snepsfu.fr/espace-membre/</a>.</p> <p>Pour les anciennes adhérentes et anciens adhérents, nous conservons les choix des années précédentes. Pour apporter des modifications, rendez-vous dans votre espace adhérent. <a href="https://www.snepsfu.fr/espace-membre/">https://www.snepsfu.fr/espace-membre/</a>.</p>	<p>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans la loi informatique et libertés du 6/01/78 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE dit RGPD du 27/04/2016 applicable le 25/05/2018. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service informatique, 76 rue des Rondeaux, 75020 PARIS.</p>
		<b>Date et signature</b>

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2023-2024

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	130 €	160 €	165 €	170 €	176 €	186 €	199 €	211 €	225 €	241 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			159 €	169 €	179 €	188 €	197 €	212 €	227 €	242 €	252 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe - PCEA Hors Cla	211 €	223 €	239 €	256 €	273 €	288 €	294 €				
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex. - PCEA Classe Ex.	249 €	263 €	277 €	297 €	319 €	331 €	348 €				
	CE		125 €	132 €	138 €	144 €	152 €	159 €	167 €	176 €	186 €	197 €
	CE Hors Classe			186 €	196 €	222 €	239 €					
	CE Classe Ex.	222 €	241 €	256 €	273 €	288 €	294 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégé - CTPS	125 €	178 €	184 €	194 €	207 €	221 €	236 €	254 €	271 €	286 €	297 €
	Agrégé Hors Classe - CTPS Hors Classe	271 €	286 €	297 €	319 €	331 €	348 €					
	<b>Catégorie / échelon</b>	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11
	Agrégé Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	297 €	319 €	331 €	348 €	348 €	363 €	382 €				
	<b>MA et CDI : Montant du traitement mensuel brut.</b>	Inférieur à 1001 € → Groupe 1		Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 4		103 €		Entre 1 801 € et 2 000 € → Groupe 6		133 €		
	Entre 1 001 € et 1 200 € → groupe 2		Entre 1 601 € et 1 800 € → Groupe 5		118 €		Supérieur à 2 000 € → Groupe 7		148 €			
	Entre 1 201 € et 1 400 € → groupe 3				89 €							
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €		Contractuel (CDD) temps plein à l'année		44 €		<b>Abonnement Bulletin</b>		Non syndiqués		60 €	
Agrégé stagiaire nouvel enseignant	125 €		Etudiant contractuel alternant et autre CDD		20 €				Institutions/Associations	60 €		
Congé parental - disponibilité	46 €		Congé de formation		102 €				Etudiants STAPS	20 €		
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine. Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.												
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>	Inférieur à 1151 € → Groupe 1		Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		96 €		Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		150 €			
	Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		108 €		Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		162 €			
	Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		123 €		Supérieur à 2 900 € →groupe 10		174 €			
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		138 €							

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ En ligne sur le site <https://lesite.snepsfu.fr/sujets/le-snep-fsu/adherer-pourquoi-comment/>

2/ Par chèque à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ Par prélèvement(s) en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois si débuté en octobre). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

 <b>PRELEVEMENT MANDAT</b>  <b>SEPA</b> <small>Single Euro Payments Area</small>	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,</li> <li>- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.</li> </ul> <p>Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.</p>	<p><b>CREDIT D'IMPOT</b></p> <p>Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.</p> <p><i>Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.</i></p>
<p>Nom _____</p> <p>Prénom _____</p> <p>Adresse _____</p> <p>Compl. d'adresse _____</p> <p>CP - Ville _____</p> <p>Pays _____</p> <p>Code IBAN _____</p> <p>Code BIC _____</p> <p>Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/> <span style="margin-left: 100px;">MERCI DE JOINDRE UN RIB</span></p> <p>NE RIEN INSCRIRE ICI → <input style="width: 100px;" type="text"/></p>	<p>Pour le compte du <b>SNEP-FSU</b></p> <p><b>76, rue des Rondeaux</b></p> <p><b>75020 PARIS</b></p> <p>Ref : cotisation SNEP</p> <p>A : _____</p> <p>Le : _____</p> <p>Signature : _____</p>	<p>Aux frais réels, l'intégralité de la cotisation est à inclure dans les frais.</p>